20 juin 2017

COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 13 JUIN 2017

La 4^{ème} réunion du comité de suivi du protocole 2016-2019 (CSP) s'est tenue le 13 juin 2017, sous la présidence du Directeur général, Patrick Gandil.

Performance de la DGAC

Registre des heures dans les CRNA: à ce jour, il n'y a plus qu'un seul centre qui n'a pas atteint la barre des 85% de retour du registre des heures effectuées par les contrôleurs. La DSNA est confiante sur le fait que ce seuil soit dépassé très prochainement. Dans ce contexte, une demande à l'EASA de report à la fin de l'année de l'évaluation des actions correctives a été présentée. La DGAC est en attente d'une réponse. La DSNA joue ici sa certification en tant que prestataire!

Point sur les GT

Sur les 31 GT protocolaires prévus, 16 sont en cours, 12 n'ont pas commencé et 3 sont clos.

- GT 3 « Accès des Assistants au corps des TSEEAC » : ce GT a démarré fin mars et se poursuivra en septembre.
- GT7 « BO dans les CRNA et conditions de travail des ICNA » : aucun cadre alternatif aux expérimentations n'ayant été trouvé jusqu'ici, ce GT doit reprendre prochainement. Il paraît de plus en plus probable que ce GT n'aboutisse jamais ...
- GT8 « BO et organisation du travail des ICNA dans les SNA » : la nouvelle méthode de calcul présentée par la DO, toujours rejetée par les OS, n'aura pas tenu face à une tournée dans les centres. Ce GT reprendra après les vacances en espérant que cette fois-ci les OS seront entendues!
- GT 17 « Organigrammes DSAC-IR»:

Suite aux bilatérales tenues entre P. Cipriani et les OS, le GT va reprendre le 28 juin.

GT 18 « parcours de carrière DSAC» :

Prochaine réunion le 29 juin. Des parcours types de carrière vont être élaborés.

- GT 19 « Compensation des tâches hors horaires de bureau DSAC » :

Suite au CT DSAC du 6 juin, P. Cipriani va signer la décision comportant les nouvelles modalités de récupération des heures effectuées en mission en dehors des horaires de bureau. Elle sera prochainement publiée au BO du ministère.

Un arrêté interministériel consolidant ce système de récupération sera préparé pour fin 2017.

- GT 22 « Entités logistiques régionales communes » :

FO a rappelé son refus de valider l'ensemble des nouvelles organisations en régions lors d'une même réunion. La date du 01/01/2018 de mise en œuvre qui est prévue au protocole n'est qu'un objectif et non une obligation. La Secrétaire Générale confirme que le 01/01/2018 n'est qu'un objectif. Le GT se réunira à nouveau les 7, 8 et 21/09. Nous avons également demandé que les travaux sur l'amélioration des déroulements de carrière pour les ouvriers qui travaillent sur les fonctions logistique et qui sont bloqués au HCA débutent. Une première réunion doit se tenir le 3/07.



- GT 23 « Modernisation des systèmes d'informations » :

FO a tout d'abord rappelé qu'il était opposé au marché national qui était actuellement finalisé par la DSI pour permettre la mise à disposition pour les différents services de prestataires externes sur l'ensemble des missions d'informatique. Pour FO, on doit continuer à demander des recrutements d'Ouvriers sur ces fonctions comme ceux obtenus en 2016 et 2017.

Pour la Secrétaire Générale ce marché n'est qu'un projet et le Directeur de la DSI va recevoir l'ensemble des organisations syndicales pour faire un point.

Une première réunion du GT protocolaire est prévue le 27/06.

- GT 27 « Déroulement de carrière Ouvrier » :

Elaboration des textes statutaires concernant les Ouvriers d'Etat de l'aviation civile: poursuite des travaux pour arriver à valider des textes qui seront publiés au journal officiel, et qui reprennent les notes et circulaires actuelles qui gèrent les Ouvriers d'Etat. Les textes actuels n'ont pas de valeur juridique car ils n'ont jamais été publiés. Trois réunions se sont tenues qui ont permis de commencer à rédiger un décret, un arrêté chef d'équipe, un arrêté sur les recrutements. Deux prochaines réunions sont prévues le 22/06 et 10/07.

Recrutement ouvriers en 2018:

FO a demandé à l'administration la procédure qui allait être utilisée pour demander les recrutements d'Ouvriers pour 2018. Nous avons rappelé que dans le courrier envoyé à la Fonction Publique pour les recrutements 2016 et 2017, il y avait également une validation de la politique de recrutement pour les futures années. La sous directrice a rappelé que la Fonction Publique n'avait pas répondu officiellement à ce courrier et qu'il faudrait certainement faire un courrier avec les demandes de recrutements pour 2018. Le Directeur Général a demandé d'intégrer les demandes de recrutements d'Ouvriers à celles des autres corps qui seront faites à l'automne.

- GT 28 « Télétravail » :

FO a interpelé le DG sur les situations de blocage dans certains services et en particulier à la DO où toutes les demandes sont refusées !

Après discussion, le DG a demandé au directeur de la DO de revoir sa copie : « Le télétravail ne doit pas être impossible à la DO y compris dans les centres. Les demandes doivent être traitées au cas par cas en tenant compte des contraintes liées à l'environnement opérationnel ».

FO évoquera à nouveau ce sujet lors du comité de suivi du télétravail le 16 juin et lors du CT DGAC du 3 juillet.

FO veillera à ce que toutes les demandes refusées à la DO soient réexaminées.

Enfin et même si cela ne fait pas partie des GT protocolaires, FO a interpellé le DG sur le <u>GT DAT (Digital Advanced Tower)</u>, sujet abordé dans le protocole. En effet, FO a réaffirmé son mécontentement de ne pas avoir de cadrage quant aux objectifs de cette technologie, source d'inquiétudes légitimes de la part des agents.

Le DG, bien qu'étant contre une élaboration réglementaire nationale sur les DAT, convient qu'il est plus sage de d'abord définir des objectifs partagés afin d'avancer par étape. FO approuve cette méthode puisque c'est celle qu'il a proposée depuis le départ en GT! Reste à voir de quelle façon cela se traduira dans le dit GT ...

Mesures indemnitaires

- Régime indemnitaire simplifié (RIS) pour les corps techniques :

Du point de vue indemnitaire, l'ensemble des mesures protocolaires a été validé et sera intégré dans le nouveau régime RIST (qui sera mis en place au 1^{er} juillet) pour les personnels techniques.

- Primes pour les ouvriers d'Etat :

L'administration annonce que le guichet unique a terminé l'instruction du dossier et que la Fonction Publique a signé l'arrêté qui prévoit les modifications de la PTO et de la PSH pour les Ouvriers d'Etat ainsi que la revalorisation de la prime de qualification pour les OPA. Ces textes doivent maintenant être publiés au Journal Officiel avant d'être mis en paye.



CSP DU 13/06/2017

- Indemnitaire Personnel Navigant:

FO est intervenu pour exiger que la mesure pour les personnels navigants soient rapidement traitée. L'administration s'y est engagée.

- Indemnitaire Administratifs :

Suite à l'intervention de FO auprès de la Secrétaire Générale, l'administration a confirmé que l'augmentation de la part IFSE d'un montant de 55€ sera versée dès cet été aux assistants qui tiennent des fonctions d'inspecteur de surveillance (mesure appliquée aux TSEEAC). Pour les autres assistants, l'augmentation se fera en 2019.

- Prime d'intéressement et de performance collective (PIPC) :

Le montant de la prime d'intéressement et de performance collective va passer de 100 à 200 euros par an. Elle sera versée à l'automne à tous les personnels.

PPCR

PPCR pour les IEEAC, ICNA et IESSA : l'ensemble des textes visant les grilles des corps techniques est actuellement au guichet unique FP/budget et devra aussi passer en CT ministériel et au Conseil d'Etat. Vu l'engorgement de ces services, aucune date n'a pu être avancée quant à la parution de ces textes.

PRC

Il est proposé une modification de l'arrêté ouvrant droit à la prime de redéploiement des compétences afin d'intégrer les personnels de Rodez-Aveyron, de La Rochelle-Ile-de Ré ainsi que les agents de l'antenne ENAC d'Aix les Milles.

Emplois fonctionnels

Le SG a présenté quelques modifications des fonctions éligibles aux emplois fonctionnels HEB, HEA et 1015 pour les personnels techniques de l'ENAC et du BEA.

- Accès des TSEEAC au CSTAC :

Le projet de décret est toujours au guichet unique FP/Budget pour avis.

Agents contractuels : mise en œuvre de la « subrogation »

À la demande de FO, la mesure protocolaire visant à mettre en place la « subrogation » en faveur des agents contractuels en cas d'arrêt maladie ou de congés maternité sera étudiée par le secrétariat général en octobre en vue d'une mise œuvre effective au mois de décembre 2017. Demandée depuis de nombreuses années, FO se félicite de la mise en place de cette procédure de « subrogation » qui est une avancée sociale majeure pour l'ensemble des agents contractuels.